

La mise en œuvre du projet de vie individualisé

Santé - Médico-social - Services à domicile - 2025

En résumé

Mettre en place un projet de vie individualisé constitue pour un EHPAD une nouvelle étape dans la recherche d'une amélioration continue de l'accompagnement des résidents.

Inscrit dans la réglementation, il permet de poser clairement les termes de la négociation dans l'accompagnement entre le respect de la liberté de choix des personnes accueillies et la mission de protection des personnes en institution.

Objectifs :

- Acquérir la démarche et les outils pour concevoir des projets de vie individualisés.
- Réfléchir au rôle du référent dans le projet de vie.
- Améliorer la qualité de l'accueil du résident et sa famille.
- Individualiser l'accompagnement des résidents en repérant leurs besoins, habitudes, limites... Et en tenant compte du collectif.
- Intégrer la famille dans la construction et l'évaluation du projet.
- Amener une cohérence dans le travail d'équipe.
- Réfléchir aux valeurs portées par l'établissement et faire des liens entre projet d'établissement, projet de soins, projet de vie individualisé.
- Évaluer et faire évoluer le projet de vie.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Participants :

Directeur de structure, cadre administratif, cadre de santé, IDE et tout collaborateur impliqué dans la démarche.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 10 personnes.

Intervenants :

Formation animée par un consultant formateur spécialisé dans l'accompagnement des équipes en secteur sanitaire et médico-social.

Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

€

Nous consulter

Programme indicatif

 Nous consulter

 Sur-mesure

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter



Journée 1

Tour de table et analyse des pratiques autour du projet de vie individualisé

Analyse des pratiques actuelles et apports théoriques.

Questionnaire d'évaluation des apprentissages théoriques et pratiques.

1. Qu'est-ce qu'un projet de vie individualisé ?

Recommandations de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux).

Journée 2

Apports théoriques

1. Définition du projet de vie individualisé

L'appellation : confusion sémantique.

Caractéristiques d'un projet de vie.

2. Sens du projet personnalisé ?

Les recommandations de l'ANESM – (Agence Nationale de l'évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux) sur la bientraitance.

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

1. Obligation légale comme renforcement des droits des usagers.

2. Qui y participe ?

3. Différencier les différentes attentes.

4. Donner du sens.

5. A qui appartient-il ?

3. Spécificités de l'accompagnement dans les démences ou handicaps psychiques lourds (type polyhandicaps, psychoses déficitaires...)

4. La co-construction : différentes étapes

Les 1ers contacts.



Journée 3 (2 à 3 semaines plus tard)

L'analyse de la situation.

La place de la famille, de l'entourage.

La rédaction du projet personnalisé : fond et forme du projet individualisé.

Utilisation des outils appropriés à la rédaction des projets de vie, rédaction des projets par tous les participants.

Identification des éléments communs à tous les projets.

Identification des éléments similaires, bien que nécessitant une adaptation dans chaque projet.

Identification des éléments particuliers à chaque projet.

Réflexion sur la mise en forme des projets et préparation du travail : "qui fait quoi ?", en particulier sur les éléments communs.

La mise en place.

La co-évaluation du projet personnalisé.

Définition d'axes d'amélioration des pratiques professionnelles

Questionnaire d'évaluation des connaissances et pratiques, en fin de formation.

Tour de table et vécu des participants, partage des pratiques.

Axes d'amélioration des pratiques et plan individuel d'amélioration.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation :

Exposés théoriques et échanges autour d'exemples pratiques.

Sollicitation systématique des participants sur des situations vécues.

Le formateur présentera plusieurs supports de projets de vie que les stagiaires adapteront à l'établissement.

Un support documentaire synthétisant le contenu de la formation sera fourni à chacun des participants.

Moyens d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

